

# Conseil de développement

---



## RAPPORT D'ACTIVITE 2018

**Conseil de développement**  
Centre Inter Administratif – bât. B  
5, rue du 71<sup>ème</sup> RI  
22000 Saint-Brieuc

[etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org](mailto:etudes.cd@pays-de-saintbrieuc.org)  
02.96.58.62.26



L'année 2018 a été une année charnière pour le Conseil de développement du Pays de Saint-Brieuc et de l'agglomération briochine. Suites aux nouveaux découpages des EPCI et aux dispositions de la Loi NOTRe, le pays de St Brieuc, les EPCI de Saint Brieuc Armor agglomération et de Lamballe Terre & Mer ont décidé de créer un conseil de développement mutualisé aux trois structures, ce qui a impliqué une refonte totale de sa composition et de son organisation avec la désignation de vices présidents en charge des collèges thématiques et territoriaux. Un nouveau Conseil d'administration a été désigné en juillet, qui a fait le choix de maintenir Jacques Uguen à la tête du Conseil de développement, en gage de stabilité pour l'activité.

En interne, il y a également eu des changements puisque Claire Guirimand, animatrice du Conseil de développement depuis 2010, a quitté ce poste en février pour aller vers d'autres horizons professionnels. Elle est remplacée par Sylvie Jolivot qui a repris son poste, partagé entre l'animation du Conseil de développement et l'animation du Réseau régional des Conseils de développement. Gaël Moussy complète le temps d'animation du Conseil de développement pour parvenir à 1 ETP.

Malgré toutes ces évolutions, le Conseil de développement a été productif, puisqu'il s'est impliqué dans plusieurs travaux sur sollicitation des EPCI ou du PETR du Pays de Saint-Brieuc. A partir de ses travaux il s'est également engagé dans la démarche Breizh Cop, à travers une forte implication dans des rencontres publiques régionales organisées par le Réseau des Conseils de développement bretons. Enfin, il a réalisé un Cahier du Conseil de développement dédié aux Mobilités en lien avec le Numérique.

Le Conseil de développement est maintenant sur de bons rails pour continuer à mener des travaux de qualité au service de son territoire, avec pour ambition de parvenir à mobiliser ses membres et à maintenir le niveau de confiance qu'il a acquis auprès de ses partenaires institutionnels.

Jacques UGUEN, président

A blue ink signature of Jacques Uguen, consisting of stylized, overlapping loops and lines.

## *Finalisation de la construction d'un Conseil de développement renouvelé et renforcé au service du développement du territoire et de la démocratie participative*

---

### ➤ **Installation du Conseil de développement auprès des intercommunalités**

La loi NOTRE généralise les Conseils de développement dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Les 2 nouvelles intercommunalités qui composent le Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer doivent donc se doter d'un Conseil de développement.

S'il a été acté que le Conseil de développement existant s'adapterait et développerait ses activités pour remplir ce rôle auprès des intercommunalités, les modalités étaient en cours de définition au début de l'année 2018. Le Conseil de développement s'est donc attaché à achever de construire un nouveau Conseil en partenariat avec les EPCI et le Pays. Il s'est appuyé sur les rencontres et travaux menés en 2017 auprès de ces interlocuteurs pour se positionner et émettre des propositions relatives à son organisation. Ainsi, il a recommandé la désignation de structures membres qui ont été actives au sein du Conseil de développement, afin de veiller à maintenir une certaine dynamique malgré les bouleversements. Il a également insisté sur les conditions d'installation du nouveau Conseil, et notamment en veillant à ce que soient mises en avant les exigences légales en matière de parité et de représentation de différentes classes d'âge. Toutes les structures membres du nouveau Conseil ont été informés de ces obligations avant de désigner leurs représentant-e-s. Enfin, le Conseil de développement a été force de proposition concernant son organisation, en proposant aux élus des documents (statuts, règlement intérieur) ayant vocation à faciliter une reprise rapide du fonctionnement du Conseil, dans un contexte particulièrement dense (projets de territoire en cours de réalisation, prévision de la révision du SCOT, Breizh Cop...). Cette réinstallation a été l'enjeu central de l'année 2018, car elle conditionne l'avenir du fonctionnement du Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc (organisation, ressources humaines, membres, installation, etc..).

Soulignons que cette réinstallation a eu lieu dans un contexte particulier en matière de ressources humaines (voir le paragraphe consacré à ce point en fin de document).

**La composition du nouveau Conseil de développement et du Conseil d'administration sont consultables sur le site du PETR du Pays de Saint-Brieuc, rubrique Conseil de développement.**

*Référents : Jacques Uguen, le Conseil d'administration  
Temps bénévole : 60 h*

### ➤ **Composition et mobilisation**

La composition définitive qui a été décidée durant le premier semestre de 2018, implique des changements dans l'organisation du Conseil de développement (nouveaux membres, départ de certains membres, nouveaux collèges, collège citoyen très étoffé ...). Celui-ci devait nécessairement passer par une phase de mobilisation des membres. S'appuyant sur les principes définis dans le cadre de sa stratégie de communication et de mobilisation, il a organisé différents temps :

- Une Assemblée plénière de validation de l'activité 2017, qui a annoncé les évolutions à venir et voté la dissolution du Conseil de développement préexistant
- Une Assemblée plénière de constitution du nouveau Conseil de développement, suivi d'un premier CA actant le programme d'activités à mener pour 2018 et le budget prévisionnel
- Un 1<sup>er</sup> CA qui a désigné les administrateurs et des Vice-Président-e (5 VP : 1 par collège)
- Deux réunions de présentation à l'adresse du Collège citoyen, territorialisées par EPCI
- Une première réunion des Vice-Président-e-s pour déterminer leur calendrier de réunions et affirmer leur rôle de référent de leur collège et/ou territoire

En outre, les salariés et les administrateurs se sont tenus à la disposition des membres, des structures et des communes qui souhaitaient avoir des éléments d'information complémentaires.

Dans cette période transitoire, le Conseil de développement a continué à mobiliser ses membres adhérents avant et après le renouvellement ; ils ont été mobilisés lors des travaux thématiques du Conseil qui a ainsi contribué toute l'année grâce à ses membres aux dynamiques collectives du territoire.

*Référents : Jacques Uguen, le Conseil d'administration  
Temps bénévole : 50 h*

### ➤ **Suivi et participation aux instances du pays : information et suivi des politiques menées par le PETR**

Le Conseil de développement a continué à suivre les politiques menées par le PETR en participant aux bureaux et comités syndicaux du Pays. En effet, il dispose, à titre consultatif, de :

- 2 sièges en Bureau syndical, réuni 8 fois en 2018
- 5 sièges en Comité syndical, réuni 7 fois en 2018

La participation à ces instances permet au Conseil de développement de suivre, au quotidien, les activités du Pays. Les informations sont diffusées et partagées au sein du Conseil d'administration. Par ailleurs il est ponctuellement informé des politiques menées et de l'actualité.

*Membres concernés : Jacques Uguen, Pierre Le Floc'h, Jocelyne Cacciali, Loïc Toupin, Jean-Edmond Coatrieux (jusqu'en juillet 2018) puis Pierre Le Floc'h, Jocelyne Cacciali, Maryse Paraire, Bruno Mainguené et Jacques Uguen  
Temps bénévole : 110 h*

### ➤ **Auto-saisine du Conseil de développement**

Au-delà de la participation aux instances des collectivités, le Conseil de développement continue à s'autosaisir sur des sujets qui lui semblent importants, qui soient en lien avec le développement du territoire. Ainsi, en 2018, un Cahier a été réalisé à partir des travaux d'un groupe de travail sur le thème « Mobilités et numérique », clôturant les travaux réalisés sur le numérique depuis 2016.

*Référent : Jacques Uguen*

*Temps bénévole : 100 h*

### ➤ **Animation et gestion courante de l'association**

Ces missions régulières sont effectuées au quotidien : gestion administrative et financière, relations avec les membres et avec les collectivités, organisation des conseils d'administration, de l'assemblée plénière, des groupes de travail. Elles visent au bon fonctionnement de l'association et à son adaptation aux enjeux ou problématiques.

En 2018, une attention particulière a été apportée à consolider le modèle économique du Conseil de développement compte-tenu des incertitudes sur l'évolution et sur le budget de l'association. Dans ce cadre, il a proposé au PETR et aux 2 EPCI de s'engager mutuellement sur une convention de moyens permettant de pérenniser la structure fondée en 2018. Une convention d'engagement pluriannuelle quadri-partite a ainsi été signée le 23 novembre 2018 par laquelle les collectivités et le Conseil de développement s'engagent à travailler dans des conditions prévues par le document pour les 3 prochaines années.

*Responsable : Jacques Uguen*

*6 Conseils d'administration, réunions relatives à la convention*

*Temps bénévole : 60 h*

### ➤ **Participation au Réseau des Conseils de développement bretons**

Dans la continuité des années précédentes, le Conseil de développement a continué de participer aux travaux du Réseau des Conseils de développement bretons. En 2018, ce dernier s'était fixé les objectifs suivants :

- Faire vivre le centre de ressources et les outils collaboratifs du réseau (<http://cdbretagne.org>)
- Accompagner les Conseils de développement dans leur composition, leurs évolutions et leurs relations aux collectivités partenaires
- Faciliter le positionnement des salariés des Conseils de développement bretons, développer leur compétences, renforcer la solidarité entre les salarié.e.s des Conseils de développement
- Travailler sur la communication des Conseils de développement avec la création d'une vidéo de présentation et d'un kakémono

- Contribuer à la démarche Breizh Cop avec 4 rencontres thématiques labélisées, organisées sur le territoire régional pour mettre en avant les travaux des Conseils et contribuer au débat
- Assurer l'animation globale du Réseau

Plus particulièrement, le Conseil de développement a apporté ses contributions sur les mobilités, les transitions, et la mer et le littoral qui ont donné lieu aux rencontres publiques du Réseau et aux publications au niveau régional :

- Rencontre sur les mobilités à Gourin (56) le 23 avril 2018
- Rencontre sur les transitions à Lorient (56) le 30 octobre 2018
- Assises citoyennes de la mer à Brest (29) le 22 novembre 2018

Ces rencontres et ces publications ont été pleinement intégrées dans l'agenda de la Breizh Cop.

*Responsable : Jacques Uguen*

*Temps bénévole : 90 h*

## ***Contribution au(x) projet(s) de territoire(s) et à leur mise en œuvre***

---

### ➤ **Suivi du contrat de partenariat**

Les membres du collège des acteurs privés du Comité Unique de Programmation (CUP), qui est l'organe d'étude des projets et d'attribution des enveloppes de fonds européens à l'échelle du pays, sont issus du Conseil de développement.

Celui-ci dispose en outre d'un siège au sein du CUP. Il y est représenté par son président, Jacques UGUEN. Ce dernier est chargé, aux côtés des autres acteurs privés, de relayer l'information et les avancées, à l'ensemble des membres du Conseil de développement.

Le Conseil de développement, soucieux de la mise en œuvre de la stratégie du territoire, s'est intéressé également au suivi de la contractualisation. Il a défini notamment une feuille de route relative à l'animation et au suivi de cette stratégie, dans l'optique de mobiliser la diversité des acteurs publics et privés autour de celle-ci et d'assurer une plus grande qualité des projets. En 2018, le Conseil de développement a été signataire de la révision du Contrat qui avait été signé une 1<sup>ère</sup> fois en 2015. En outre, dans le cadre de son renouvellement, il a veillé à mobiliser les nouveaux membres afin que les sièges au sein du CUP soient comblées rapidement, sans que cela ne perturbe le calendrier de cette instance. Il leur a proposé un appui dans le cadre de la prise en main de leur nouvelle fonction au sein du CUP.

*Référente : Céline Morin - 25 membres du CD impliqués*

*Temps bénévole : 390 h*

## ➤ Projets de territoire des EPCI et du pays

Les deux intercommunalités installées élaborent leur projet de territoire. Le Conseil de développement s'est attaché à suivre et à contribuer à ces projets de territoire.

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération, l'avis du Conseil de développement a été sollicité pour émettre un avis sur le projet de territoire en fin de réalisation. Une contribution a donc été apportée, et un groupe de travail a émergé suite à cette contribution pour approfondir un thème qui selon les membres était trop peu mis en avant (la question de la valorisation des acteurs de la Recherche et Développement sur le territoire).

L'avis du Conseil de développement a également été sollicité par cette agglomération sur le Plan Climat Air Energie (PCAET). Un groupe de travail s'est réuni à 2 reprises afin de présenter un avis, qui a donné lieu à une proposition au Conseil de développement d'appuyer la mise en œuvre de ce PCAET en 2019.

En ce qui concerne Lamballe Terre & Mer, le territoire était en cours de diagnostic en 2018. Le Conseil a pris attache avec les interlocuteurs et préparé une collaboration à venir.

Le PETR a quant à lui fait appel au Conseil de développement dans le cadre de l'élaboration de son nouveau SCOT. En attendant de finaliser ses modalités d'intervention, deux réunions territorialisées (1 par EPCI) ont été organisées pour présenter la démarche du SCOT. Le travail de mobilisation et de sensibilisation des membres va continuer en 2019, de même que la concertation avec les techniciennes et élus du PETR sur ce sujet.

*Référents : Jacques Uguen, Bruno Mainguené, Loïc Toupin, Nicole Morin-L'hostis, Boris Guillou, Loïc David + env. 12 personnes par groupe de travail  
Temps bénévole : 100 h*

## **Mobilisation des acteurs locaux pour identifier et répondre aux besoins du territoire**

---

*Le Conseil d'administration du Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc a acté la mobilisation de groupes de travail pour aborder les thématiques mentionnées ci-dessous. Toutefois, il faut noter que leur fonctionnement a été impacté par l'évolution de la structure et de la composition du Conseil de Développement et des priorités qui en ont découlé en termes d'organisation.*

## ➤ Les impacts du numérique sur la mobilité

Un travail sur le projet de territoire avait souligné en 2016 et 2017 le besoin d'approfondir, pour une bonne connaissance et appréhension du territoire, la question de l'impact du numérique en termes d'accès aux droits, d'emploi et de mobilités. En 2018, le Conseil de développement a conclu ses réflexions engagées en 2017 sur le numérique d'un côté et sur les mobilités de l'autre. Les objectifs du groupe de travail étaient les suivants :

- Mobiliser les acteurs du territoire concernés pour les consulter et bénéficier de leur éclairage, de leurs expériences et des leurs perspectives afin d'alimenter les travaux du Conseil de développement.
- Animer un débat, diffuser l'information autour de ces enjeux.
- Permettre l'appropriation de ces enjeux dans le territoire

Finalement, le groupe de travail s'est réuni 2 fois, dont une en présence du Chef de projet Déplacements de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de l'animateur de la Matrice, lieu de coworking à Saint-Brieuc. Les rencontres ont donné lieu à un [Cahier du Conseil de développement](#)<sup>1</sup> qui a été largement diffusé aux membres et aux partenaires.

*Référent : Jacques Uguen  
Temps bénévole : 100 h*



## ➤ Les liens entre associations et entreprises

Faisant le constat de la faible représentation du monde associatif dans les projets candidats à un financement dans le cadre du contrat de partenariat Europe Région Pays, le Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc avait constitué en 2017 un groupe de travail dédié. Il s'était donné pour objectif de :

- Mobiliser les acteurs du territoire concernés pour évaluer les pratiques en matière de financement de projets, les freins rencontrés et les éventuelles attentes en matière de partenariats avec d'autres acteurs publics ou privés.
- Diffuser l'information autour de ces enjeux tant en direction du monde associatif que vers les entreprises et les collectivités du territoire.

Les référentes groupe de travail se sont rencontrées une fois en 2018 pour clôturer le groupe suite aux recherches réalisées et aux ressources collectées. Elles se tiennent à disposition des membres et de partenaires du territoire pour présenter les réflexions menées. Une rencontre aura certainement lieu en ce sens en 2019, organisée par le Centre de ressources et d'informations dédié aux bénévoles des Côtes d'Armor (CRIB 22).

*Référentes : Céline Morin, Jocelyne Cacciali, Maryse Paraire  
Temps bénévole : 15 h*

<sup>1</sup> <http://www.pays-de-saintbrieuc.org>



### ➤ La mer et le littoral

Le Conseil de développement est membre de la commission Mer et Littoral du pays de Saint Briec, et il participe toute l'année aux commissions relatives à l'attribution du FEAMP.

Suite à la publication du CESER sur La Bretagne et la mer à l'horizon 2040, et dans le cadre des travaux en cours au niveau régional sur les enjeux de l'avenir du littoral et de la mer en Bretagne, le Conseil de Développement souhaitait pouvoir apporter un éclairage local sur ces questions. Aussi, une soirée débat a été organisée le 12 avril 2018 en présence du pays de Saint-Briec et du CESER. Ayant vocation à faire réfléchir les participants plus particulièrement sur les questions du développement économique et de l'aménagement du territoire en lien avec le littoral et la mer à l'horizon 2040, elle a réuni une centaine de participants qui ont participé au temps en plénière et aux ateliers. Les synthèses de cette rencontre ont été partagées avec le PETR, et ont donné lieu à la constitution d'un groupe de travail dédié à ces questions. Il commencera ses travaux début 2019.



*Référent : Jacques Uguen*

*Temps bénévole : 15 h*

## Les moyens humains en 2018

Le Conseil de développement dispose d'1 ETP pour son animation. L'animation du Conseil de développement est assurée par des personnes différentes : une chargée de mission dont 1/3 temps est à disposition du Réseau des Conseils de développement bretons (intégralement financé par le Réseau) et un chargé de mission à temps partiel partagé (0,3) qui complète le temps de travail.

Le PETR du Pays de Saint-Briec met 0.1 ETP de temps administratif à la disposition du Conseil de développement.

En 2018, sur un temps court, le Conseil de développement a connu des bouleversements, puisque la chargée de mission en poste depuis 2010 a quitté ses fonctions au 31 janvier. Elle a été remplacée par une personne qui a été en congé maternité du 25 mai au 17 septembre, et elle-même remplacée par une personne à mi-temps sur cette période.

### Les conditions de travail au sein du Conseil de développement

Afin d'assurer aux salarié-e-s du Conseil de développement des conditions de travail favorables, ces derniers bénéficient de certaines conditions appliquées aux salariés du PETR du pays, et notamment :

- Grille salariale cohérente avec celle de la fonction publique territoriale

- Droit aux tickets restaurants, avec une participation maximale de l'employeur (60%)
- Dans des conditions similaires à celles qui s'appliquent au pays : autorisations d'absences rémunérées dans le cadre d'évènements familiaux, d'enfant malades, ...

En complément, le Conseil de développement pour améliorer les conditions de travail des employé-e-s permet et facilite l'usage du télétravail.

Enfin, conformément aux dispositions légales,

- Le Conseil de développement participe à la santé des salarié-e-s par le biais d'une contribution à la mutuelle, dans des dispositions plus avantageuses que le minimum prévu par la loi.
- Le Conseil de développement participe aux frais de déplacements en transports collectifs à hauteur de 50%.

**La formation et le renforcement des compétences des salarié-e-s :** Les salarié-e-s du Conseil de développement ont également droit à la formation professionnelle. Une formation aux premiers secours (PSC1) a été dispensée en septembre 2018.

**Un suivi régulier par le président :** Enfin, le travail des salariés du Conseil de développement fait l'objet d'un suivi régulier (hebdomadaire) de la part du président du Conseil de développement, ce qui permet un dialogue constant entre l'employeur et les salariés.

## *L'année 2018 en productions écrites*

Avril 2018	Synthèse de la rencontre Mer et Littoral
Mai 2018	Contribution au Projet de Territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Novembre 2018	Contribution du Conseil de développement au Plan Climat Air Energie de Saint-Brieuc Armor Agglomération
Décembre 2018	Les Cahiers du Conseil de développement « <a href="#">Comment mettre le numérique au service des mobilités sur le pays de Saint-Brieuc ?</a> »

## *L'année 2018 en implication bénévole*

Au total, l'implication bénévole des membres au sein du Conseil de développement a représenté, en 2018, près de **1 100 heures soit plus de 150 jours de mobilisation des participant.e.s** (*participation aux réunions, aux groupes de travail, préparation des rencontres, participation à des réunions extérieures,...*).

## Budget 2018

Le budget présenté ci-dessous comprend la totalité des dépenses portées par le Conseil de développement (y compris la mise à disposition pour le réseau des CD) :

Dépenses		Recettes	
601 - Achats stockés de fournitures	50,00 €		
616 - Primes d'assurances	556,57 €		
		7084 - Mise à disposition de personnel facturée	7 360,97 €
622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires	850,00 €	74 - Subventions	41 300,00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques	1 272,00 €	<i>Subvention Syndicat mixte du pays</i>	8 800,00 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	895,55 €	<i>Subvention Conseil régional</i>	25 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	33,92 €	<i>Subvention Saint-Brieuc Agglomération</i>	5 000,00 €
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	234,39 €	<i>Subvention Lamballe Terre et Mer</i>	2 500,00 €
641 - Rémunération du personnel	31 857,73 €	756 - Cotisations	
6414- Indemnités et avantages divers	111,50 €		
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 994,29 €	762 - Intérêts courus	77,19 €
647 - Autres charges sociales	106,80 €		
648 - Autres charges de personnel (Tickets Restaurant)	1 587,06 €	778 - Produits exceptionnels	1 622,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 690,47 €		
		<i>Fonds propres</i>	880,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 240,28 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 240,28 €</b>

Le budget ci-dessous permet de mettre en lumière la seule activité du Conseil de développement : les dépenses (personnel) et recettes (mise à disposition de personnel facturée) liées à la prise en charge du Réseau des CD (12 244 ,89 €) ont été retirées :

Dépenses		Recettes	
601 - Achats stockés de fournitures	50,00 €		
616 - Primes d'assurances	556,57 €		
622 – Rémunération d'intermédiaires et honoraires	850,00 €	74 - Subventions	41 300,00 €
623 - Publicité, publications, relations publiques	1 272,00 €	Subvention Syndicat mixte du pays	8 800,00 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	895,55 €	Subvention Conseil régional	25 000,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	33,92 €	Subvention Saint-Brieuc Agglomération	5 000,00 €
6333 - Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	234,39 €	Subvention Lamballe Terre et Mer	2 500,00 €
641 - Rémunération du personnel	26 648,84 €	756 - Cotisations	
6414- Indemnités et avantages divers	111,50 €		
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	9 964,85 €	762 - Intérêts courus	77,19 €
647 - Autres charges sociales	106,80 €		
648 - Autres charges de personnel (Tickets Restaurant)	1 464,42 €	778 - Produits exceptionnels	1 622,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 690,47 €		
		Fonds propres	880,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 879,31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 879,31 €</b>

Approuvé par le Conseil d'administration du 11 mars 2019

